

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1095 24/10/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Rambaud (Ignace), surveillant à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien, classe de mobilation 1 service arme, est placé dans l'affectation spéciale dans son emploi actuel, pour une durée de trois mois, pour compter de la date de la présente décision.